

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE
AU CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX
(Prévu au 1^{er} alinéa de l'article 10 du décret n°2016-201 du 26 février 2016)**

ÉTAT DES SERVICES EFFECTIFS

Ce document est à faire compléter par votre employeur uniquement

Ce document est à déposer dans l'espace sécurisé

Joindre les arrêtés correspondant à chaque changement de situation (disponibilité, congé parental...)

Affaire suivie par : ☎ n° de tél : ☒ courriel :

Nom et Prénom de l'agent : Né(e) le : à

L'intéressé(e) sera-t-il (elle) toujours en activité à la date de clôture des inscriptions de l'examen professionnel d'ingénieur territorial par voie de promotion interne, à savoir le **22 février 2024** oui non

Toutes les colonnes du tableau doivent être **obligatoirement** renseignées pour la bonne instruction du dossier du candidat.

Période		Employeur	Grade	Qualité (1)	Durée hebdomadaire de travail de l'agent	Situation / Position (2)	Durée (2)		
Du	Au						An(s)	Mois	Jour(s)
Total									

- (1) : Non titulaire, stagiaire, Titulaire,
- (2) : Préciser si les services ont été effectués à temps complet ou non complet, à temps partiel. Mentionner le cas échéant, les périodes de disponibilité, congé parental, autres (à préciser) et dans ce cas joindre les arrêtés correspondants.
- (3) : Préciser si les services ont été effectués à temps complet ou non complet, à temps partiel. Pour les périodes à temps non complet, indiquer le nombre d'heures accomplies par semaine ou à défaut par mois ou par année. Mentionner le cas échéant, les périodes de disponibilité, de congé parental ...

Fait à
Le

Le Maire ou le Président
(signature et cachet)

Je soussigné(e) :
Certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur le présent document.

Fait le
Signature du candidat